

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 185 Subventions (64.000 euros) à 13 associations œuvrant en faveur des arts visuels (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations A Perte de Vue Centre d'art, Artagon, Artistes Invités en Résidence, Bright Lights Big Cities, Fanatikart, Jeudis Arty, L'aventure Bar Floréal, La Maudite, Music Evolution, Perspective Trouble, Plus ou moins tigre, Sonic Protest et de l'Amour et des Murs ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros, dont 1.000 euros sur proposition de la mairie du 12e arrondissement, est attribuée à l'association A Perte De Vue Centre d'Art, 8, rue Changarnier 75012 Paris, pour l'organisation de deux résidences, la réalisation d'œuvres in situ et d'événements ponctuels. 19900 ; 2016_00617.

Article 2 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association Artagon, 139, Boulevard Saint Michel 75005 Paris, pour l'organisation du projet Artagon II, la compétition artistique d'étudiants en écoles d'art. 184090 ; 2016_00811.

Article 3 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Artistes Invités en Résidences, 5, rue Pierre Budin 75018 Paris, pour l'organisation de la résidence de Malachi Farrell. 185881 ; 2016_04423.

Article 4 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Bright Lights Big Cities, 17, rue des Trois Bornes 75011 Paris, pour l'organisation du projet Espèces d'Espaces. 183540 ; 2016_05755.

Article 5 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Fanatikart, 33, rue du Pré Saint Gervais chez Bertille Gentil 75019 Paris, pour l'organisation de cinq expositions itinérantes. 165983 ; 2016_01218.

Article 6 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Jeudis Arty, 8, place de Vénétie 75013 Paris, pour l'organisation du projet Jeudis Arty. 180520 ; 2016_05319.

Article 7 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association L'aventure Bar Floréal, 22, rue de Belleville 75020 Paris, pour l'organisation de l'exposition J'ai assis ma beauté sur mes genoux. 185887 ; 2016_05803.

Article 8 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association La Maudite, 61, rue Rebeval 75019 Paris, pour l'organisation de l'exposition de Pablo Vieira et Silvio De Camillis Borges. 173441 ; 2016_05428.

Article 9 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Music Evolution, 55, rue de la Goutte d'Or c/o Mlle Mateta 75018 Paris, pour l'organisation du projet Scred Festival. 58021 ; 2016_01439.

Article 10 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Plus ou moins tigre, 54, rue Labat 75018 Paris, pour l'organisation du projet Icart Média Festival. 185282 ; 2016_01844.

Article 11 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Perspective Trouble, 108, rue du Faubourg du Temple 75011 Paris, pour l'organisation du projet Cinéma de la Nouvelle Lune. 185581 ; 2016_01804.

Article 12 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest, 39, quai de l'Horloge 75001 PARIS, pour l'organisation du projet Recycle. 21062 ; 2016_05213.

Article 13 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association de l'Amour et des Murs, 14, rue de Thionville 75019 Paris, pour l'organisation du FestiWall. 186347 ; 2016_06678.

Article 14 : La dépense correspondante à l'ensemble de ces aides aux projets, d'un montant de 64.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 comme suivant :

- 64.000 euros à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO